

MAIRIE

## **BRISCOUS**

64 240

## Arrêté règlementant le stationnement au droit du chantier et la circulation sur la VC n°6 Chemin du quartier du Bois N° A144-2025

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route.

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992 Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de règlementer la circulation sur la VC n°6 Chemin du quartier du Bois, du jeudi 27 novembre 2025 jusqu'au vendredi 26 décembre 2025, pour des travaux d'implantation de 2 poteaux télécom, travaux réalisés par la société CAUM.

## ARRETE

ARTICLE 1: Des travaux d'implantation de deux poteaux télécom sont prévus sur la VC n°6 Chemin du quartier du Bois, du jeudi 27 novembre 2025 jusqu'au vendredi 26 décembre 2025 inclus (voir plan ci-joint).

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée manuellement.

ARTICLE 2 : L'entreprise CAUM, représentée par M. Stéphane DE SOUSA, 50 Route de l'aviation 64233 LESCAR, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société CAUM
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 17 novembre 2025

Le Maire, Pascal JOCOU

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07 Courriel : mairie@briscous.fr

Site: http://www.briscous.fr ou http://www.beskoitze.fr

